



Le président général de l'Alliance pour la démocratie et le développement (Add) soutient que la Constitution de 1996 a oublié les effets historiques de l'évolution politique du Cameroun. Il s'exprime également sur la lutte contre la corruption et les détournements de fonds publics.

**Le Cameroun a fêté, le 18 janvier dernier, le 25e anniversaire de la Constitution en vigueur. Quelle évaluation faites-vous de la mise en œuvre de cette loi fondamentale promulguée en 1996 ?**

Pour que vous ayez une idée d'une telle évaluation, il faudrait un élément de comparaison. Faudrait-il pour ce faire remonter aux Constitutions antérieures à celle de 1996 ? A celle du 4 mars 1960 ou du 20 mai 1972 par exemple ? Entre celles-ci et la Constitution de 1996, ou depuis cette dernière à nos jours, quelles sont les réussites ou les carences qu'aurait enregistrées notre pays ? Je pourrais alors parcourir au moins trois filières constitutives de la souveraineté nationale. Au plan sécuritaire, en 1960 nous assistions à la fin du maquis, même si le dernier combattant n'avait été exécuté qu'en janvier 1971. Depuis lors, bon an mal an, le Cameroun a traversé une période de paix et de développement jusqu'en 2016. C'est alors que s'est déclenchée une forme de terrorisme fondée sur des revendications à fond sécessionniste.

Alors que de 1955 à 1960 le maquis se justifiait pour l'accession à l'indépendance, depuis 2016 c'est plutôt une partie de Camerounais devenus « indépendants » qui cherchent à se

séparer de l'autre partie de la fratrie. Comment donc comprendre que ceux-là même qui avaient choisi de se réunir au prix du sang en soient arrivés à se battre entre frères et non plus contre les colons, pour que les uns se séparent des autres. Voici ce qui me semble être un premier élément paradoxal de comparaison. Le second élément de comparaison tire sa source de la manière de structurer l'Etat dans la répartition des responsabilités entre ses composantes. Jusque-là, cela semble avoir marché.

Mais la Constitution de 1996 a semblé avoir inopportunément oublié les effets historiques de l'évolution politique du Cameroun, en y substituant tout simplement la décentralisation (administrative) qui n'est qu'un mode administratif de gestion alors que le fédéralisme consiste quant-à-lui en la responsabilisation autonome exclusive des citoyens de leur entité territoriale propre. Ainsi, a-t-on détruit un idéal par ici sans en créer un espoir par-là. Toutes ces divergences ont mis sous l'éteignoir les fondements basiques négociés de la réunification du « Cameroun Oriental et du Cameroon Occidental », lesquels étaient à même d'empêcher que l'un ne phagocyte l'autre, ni sur le plan culturel, ou traditionnel, ni sur le plan politique et du vivre ensemble.

**La corruption et les détournements de fonds demeurent des fléaux préoccupants au Cameroun. Comment comprendre la non application de l'article 66 de la Constitution qui consacre la déclaration des biens pour tout gestionnaire au début et à la fin de son mandat, 25 ans après la codification de cette disposition ?**

L'initiation de l'article 66 n'est pas partie de néant ; c'est parce que l'on a constaté que la corruption régnait en maître dans ce pays. Il suffit d'aller à Kondengui et de compter les prédateurs présumés qui y sont. Aussi longtemps que nous n'aurons pas une autre conception du pouvoir que le vol, nous n'irons nulle part. On ne peut pas avoir prévu l'article 66 pour ne pas l'appliquer. Il y a certainement des hics qui empêchent son application.

Comment un fonctionnaire ou un opérateur « économique » peut-il quant à lui partir de rien pour subitement devenir milliardaire sinon par le vol ou le détournement de biens publics ? Et si l'application de l'article 66 de la Constitution de 1996 tarde à être effective, c'est qu'il existe dans le système des "Personnalités" bien placées pour en bloquer la réalisation. Rien ne devrait empêcher de créer et de mettre en place des commissions chargées de finaliser cette volonté supposée être politique. En vérité, la non-application de l'article 66 de la Constitution est une preuve par neuf que notre pays est pourri. C'est une honte, assimilable à un crime contre l'humanité.

**Dans une interview accordée à la BBC avant la présidentielle 2018, vous déclariez : personne n'est plus compétent que moi pour diriger le Cameroun. Votre conviction reste-t-elle intacte ?**

Je l'ai bien dit et je le maintiens. Car pour ce qui est de la maîtrise des rouages de l'Etat et de la gestion des affaires aussi bien publiques que privées, personne au Cameroun ne réunit plus d'expériences heureuses que moi. J'ai tenu avec succès de hautes fonctions de direction et d'audit, de secrétaire général de ministère, d'administrateur Directeur général de Banque, de ministre d'un département de souveraineté. Mes stages à Electricité de France, à la Caisse centrale de coopération économique, etc., à la Banque de Boston en disent long. Je crois avoir convaincu tous mes patrons par ma compétence, mon dévouement et mon intégrité à toute épreuve

## Mutations